



COMPTE RENDU REUNION BUREAU DE L'UDSP 87

Jeudi 9 Septembre 2017 - S.D.I.S. 87 – 18h30

Début de séance : 18 h30

Présents : Alain PUIGRENIER - Annie SOULAT - Gérard PUYGRENIER - Frédéric RAYRAT - Daniel JAMMET Jean-Pierre PALMEN - Bernard ROUYER - Arnaud GRIMAUULT - Nicolas JAMMET
Colonel Maxence JOUANNET
Absents excusés : Thierry VINCENT

La séance est ouverte par le Ltn. Alain PUIGRENIER.

Ordre du jour :

- Cotisations Assurances 2018,
- Projet coopération UDSP 87 – UDPS 87 pour formations ...,
- Congrès National Ajaccio,
- Véhicule UDSP,
- Questions diverses.

Cotisations Assurances 2018,

L'UDSP 87 a adhéré à la MNSPF pour les assurances hors service et complémentaire en service commandé, la MNSPF proposait également une assurance décès toutes causes à un tarif de départ de 6,60 € pour un capital de 4000 € avec la possibilité pour chaque Amicale de prendre plus.

Lors de la présentation réunion d'information Assurances de l'UDSP 87 le Vendredi 16 décembre 2016, Madame Laurence BOTTARI, déléguée de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, nous a présenté notre nouveau contrat : assurance en et hors service, assurance multirisque biens et locaux, responsabilité civile, proposition de contrat d'assurance décès toutes causes.

Nous avons compris, lors de cette présentation, que pour bénéficier de l'assurance décès toutes causes de la MNSPF, il fallait que chaque Amicale souhaitant adhérer, devait inscrire l'ensemble de ses membres, Actifs et Anciens, pour bénéficier de ce contrat jusqu'à 84 ans inclus.

11 Amicales ont pris une assurance décès toutes causes pour l'ensemble de leurs adhérents actifs et anciens jusqu'à 84 ans inclus, à des montants différents.

Alain PUIGRENIER était présent à l'Assemblée Générale de la MNSPF à Colomiers le 20 Mai 2017, lors d'une discussion, une déléguée de la MNSPF a dit que pour bénéficier de l'Assurance décès toutes causes jusqu'à 85 ans, il fallait que l'ensemble des cotisants du département adhèrent, si ce n'est pas le cas, la garantie décès toutes causes ne va que jusqu'à 75 ans pour les adhérents des Amicales qui ont pris ce contrat.

Renseignements pris par Annie SOULAT auprès de Laurence BOTTARI de la MNSPF, nous bénéficions du tarif préférentiel de 6.60 euros avec extension aux 75/ 84 ans car nous adhérons au socle de base Hors service.

Normalement (et dans l'avenir) il faudrait que tous les actifs du département adhèrent pour en bénéficier. Mais nous sommes dans une période transitoire pendant laquelle la mutuelle ne nous impose pas l'adhésion de tous les actifs.

Donc tous ceux qui ont adhéré à l'assurance décès sont effectivement assurés quel que soit leur âge. Pour les 75/85 ans la somme de 4000 euros est dégressive avec l'âge.

Tous les adhérents au contrat décès toutes sont donc couverts jusqu'à 84 ans inclus pour cette année. Pour 2018, nous devons trouver une solution, soit nous prenons en compte uniquement les amicales souhaitant adhérer et la prise en charge s'arrête à 75 ans, soit nous prenons en compte tous les adhérents UDSP 87 et la prise en charge va jusqu'à 84 ans inclus, mais comment finançons nous. Daniel JAMMET, Président de la section des Anciens regrette que cette avantage défendu par les Anciens auprès de la FNSPF ne puisse pas être appliqué dans notre département. Alain PUIGRENIER propose que nous réunissions les Présidents des Amicales afin d'aborder ce sujet. Mme BOTTARI se propose de revenir pour rencontrer les présidents d'amicale, et nous la verrons au congrès.

Projet coopération UDSP 87 – UDPS 87 pour formations ...

Le Capitaine Jérémy LAVERGNE, Président de l'association UDPS 78 avait demandé au Président de l'UDSP une rencontre afin d'aborder une éventuelle coopération entre l'UDSP 87 et l'UDPS 87 pour les formations. Cette réunion a eu lieu en juillet en présence du Colonel JOUANNET.

Après discussion, les membres du bureau sont favorables à une coopération avec l'UDPS 87 en émettant quelques réserves sur les formations car au niveau de l'UDSP, nous n'avons pas les moyens financiers, techniques, organisationnels et humains pour assurer les formations PSC1 de l'UDSP. De plus nous souhaitons travailler avec des personnes qui soient d'accord avec nos orientations, travail en équipe sans dénigrement. Nous acceptons cette porte ouverte mais nous voulons prendre notre temps tout en sachant qu'il serait bien que des formations et dispositifs de premiers secours soient assurées par la partie associative des sapeurs-pompiers.

Ce sujet sera abordé lors de la réunion des formateurs organisée par l'UDSP le 6 octobre prochain.

Congrès National Sapeurs-pompiers Ajaccio,

Une délégation de l'UDSP 87 sera présente au Congrès National des Sapeurs-pompiers de France à Ajaccio du 12 au 14 Octobre. Compte tenu du lieu du Congrès, tous les participants ont souhaité partir pour la semaine, il est bien évident que l'UDSP prendra en charge le temps du Congrès, du mercredi au samedi comme d'habitude, le reste étant à la charge de chacun.

Véhicule UDSP,

Le véhicule de l'UDSP va avoir 10 ans et 220 000 Kilomètres, il est donc indispensable de le changer. Notre comptable nous a proposé de mettre un budget de 25 000 €uros et de faire un emprunt de 15 à 20 000 €uros. Ce remplacement a été validé lors de la dernière réunion de bureau.

Alain PUIGRENIER a recherché et trouvé un véhicule 9 places de 2016 avec 7000 Km mais d'une puissance de 95 cv, pas suffisant pour les membres du bureau.

Gérard PUYGRENIER s'est renseigné auprès du garage Citroën de Bellac qui pourrait proposer un Citroën Jumpy neuf pour 25 000 euros TTC, à savoir qu'il y aurait à déduire la reprise de notre ancien véhicule.

Questions diverses :

Le Président fait part d'un courrier du DDSIS concernant la participation du SDIS aux activités sportives extérieures, cas particulier de la compétition de golf de mai 2017 (en pièce jointe)

Nous allons présenter un calendrier prévisionnel des manifestations sportives afin de préparer les demandes de véhicules au SDIS. Il est aussi indispensable que ces demandes soient faites à l'avance et pas au dernier moment comme cela se fait trop souvent.

Nous n'avons toujours pas reçu à ce jour la réversion de 7500 €uros de la société qui réalise notre revue Bip...Bip..., Le Président vient d'en faire part au service juridique de la FNSPF qui va nous conseiller sur la conduite à tenir.

Nous venons de recevoir une attestation de rejet d'un chèque d'une Amicale concernant les cotisations, soit 1621 €uros, Alain PUIGRENIER a pris contact avec le Président de cette Amicale pour résoudre ce problème.

Frédéric RAYRAT nous informe qu'il est entrain de travailler avec Arnaud GRIMAULT sur la mise en service d'un site internet pour l'UDSP 87.

Alain PUIGRENIER fait le tour des 5 sections de JSP du département afin de rencontrer les JSP et les formateurs, il assistera aux sélections de la nouvelle section de Pierre-Buffière qui doit débuter début octobre. Lors de son passage à Rochechouart, le Lieutenant Xavier PECHALAT lui a présenté une étudiante à l'IFSMS de Limoges en sophrologie qui, dans le cadre de sa formation, souhaiterait faire un stage pour la section JSP de Rochechouart. Ce stage consisterait de faire 10 séances d'une heure de sophrologie pour les JSP et les formateurs et cela gratuitement. Après en avoir parlé au DDSIS, qui a donné son accord, le Président demande l'avis des membres du bureau : Avis favorable.

Daniel JAMMET, Président de la section des anciens, fait part de la réunion qui s'est tenue au SDIS avec le DDSIS, le Président de l'UDSP, Daniel JAMMET, Daniel BENOITON et Laurence BENOIT sur le projet de création d'une équipe de réserve citoyenne. Une convention est en cours de préparation,

Fin de la réunion à 21h 15.

Demande de Patrick PAILLER, CIS Mézières sur Issoire) faite par mail :

de	"Patrick Pailler" <Patrick.Pailler@sdis87.fr>
à	"alain.puigrenier@wanadoo.fr" <alain.puigrenier@wanadoo.fr> ; "UDSP87" <udsp87@sdis87.fr>
date	14/09/17 21:37
objet	Médailles d'Honneur des SP

Bonjour Alain,

Suite au dernier décret du 10 juillet 2017 concernant la création

-de la Médaille de Bronze 10ans

-de la Médaille Grand Or 40ans

La médaille de Vermeil 25ans disparaît aussi un certain nombre de SP aurait dû être récipiendaires

Est-ce que l'on ne pourrait pas attribuer la médaille du mérite de l'udsp87 ? en compensation de la Vermeil et récompenses des 25 années de services

Si OK je pourrais à l'occasion te transmettre le listing des SP concernés si tu souhaites avoir le nombre exact pour le budget, reviens vers moi

À voir au sein de tes instances

En attendant ta réponse

Cordialement

Patrick PAILLER

Voici ce que prévoit notre règlement intérieur, [doit-on le modifier pour répondre à cette demande ?](#)

Article 40

La médaille du Mérite Départemental de l'UDSP 87 peut être remise à tout membre actif ayant effectué au moins 27 années de service sapeurs-pompiers ou personnels administratifs, techniques et spécialisés dans un ou plusieurs centres de secours de la Haute-Vienne et ayant participé activement à la vie associative de son amicale ou de l'UDSP 87.